

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2026

**Date de la convocation :**  
07 AVRIL 2026

**EFFECTIF LÉGAL : 15**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 15**

**EFFECTIF VOTANT : 15**

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à dix heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

**Etaient présents** : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; LAGREE Carine ; MEYER BANSE Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

Ont donné procuration : FIEVET Sylvain à NOEL Patrick

**Etaient absents** : /

**Secrétaire de séance** : Céline MARELLI

**Objet de la délibération : Désignation de 2 délégués pour représenter la commune auprès du SIVU « murs mitoyens »**

**Numéro de la délibération : 2026-26**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « Murs Mitoyens » nécessite la représentation de notre commune par deux délégués titulaires. Cette représentation est essentielle pour assurer le suivi des dossiers de mitoyenneté intercommunale et garantir la voix de la commune au sein de cette instance.

Il rappelle que, jusqu'à présent et afin d'éviter toute vacance de représentation, le Maire et le 1er Adjoint assumeraient ce rôle à titre transitoire.

Il appartient désormais au Conseil Municipal d'officialiser cette représentation. Les délégués ainsi désignés auront pour missions :

- De siéger au comité syndical du SIVU ;
- De voter les budgets et les décisions structurantes du syndicat ;
- De rendre compte régulièrement au Conseil Municipal des activités et des orientations du SIVU.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

- Monsieur Christophe BOUTHORS se porte candidat.
- Madame Céline MARELLI se porte candidate.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal procède au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages expr

1. DÉSIGNE en qualité de délégués titulaires de la commune auprès du SIVU « Murs Mitoyens » :
  - Monsieur Christophe BOUTHORS
  - Madame Céline MARELLI
2. DIT que ces désignations prennent effet immédiatement pour la durée restant à courir du mandat municipal.

Certifié conforme,  
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an  
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,

Le président de séance,

